



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 97998

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des radios associatives locales concernant la situation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce secteur pérenne de l'audiovisuel exploite près de 15 % du parc des fréquences hertziennes françaises et passionne près de deux millions d'auditeurs. Depuis deux ans, l'enveloppe allouée à la subvention sélective du FSER a baissé de plus de 18 % et les collectivités locales, soumises à une baisse des dotations de l'État, répercutent des baisses significatives sur les subventions des radios associatives. La baisse mécanique de l'aide publique réglementaire fragilise les entreprises de l'économie sociale que sont les radios associatives et par là-même plusieurs centaines d'emplois. Pour faire face à cette situation, le syndicat national des radios libres (SNRL) a fait plusieurs propositions : attribution d'une dotation supplémentaire d'un million d'euros du budget du FSER pour 2016 afin de retrouver les moyens dédiés à l'aide sélective du FSER et d'éviter les licenciements, création d'une dotation de 32 millions d'euros pour le FSER 2017 afin de renforcer les missions imparties par la loi, mobilisation d'un fonds spécifique pour l'éducation aux médias suite à la signature de l'accord-cadre entre le ministère de l'éducation nationale et le SNRL, sauvetage de la banque de programme « Sophia » de Radio France et son optimisation avec une nouvelle plateforme de radiodiffusion associative permettant la diversification des financements publics et privés. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour aider ce secteur d'activité en difficultés et savoir s'il prendra en compte les propositions émises par le SNRL. Aussi il lui demande quelles réponses le Gouvernement entend apporter aux légitimes préoccupations des radios associatives.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. Concernant l'éducation aux médias, qui est un enjeu démocratique, citoyen et éducatif majeur, La ministre tient à rappeler que le soutien du ministère de la culture et de la communication en faveur des radios associatives relève du FSER et doit donc s'inscrire dans ce cadre. La réforme du fonds, effective depuis l'année 2015, a précisément pour objectif de renforcer la sélectivité des aides versées. L'octroi de la subvention sélective est désormais conditionné à la réalisation d'actions culturelles et éducatives et d'actions en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. Par

conséquent, les actions menées par les radios associatives dans les quartiers prioritaires ou liées à l'éducation aux médias et à l'éducation artistique et culturelle sont désormais mieux valorisées. Concernant enfin SOPHIA, le ministère de la culture et la communication est particulièrement attentif à l'évolution de la banque de programmes qui se recentre actuellement sur l'information. Son interruption n'est à ce jour envisagée ni par le Gouvernement, ni par la direction de Radio France qui a renoncé à sa cession.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97998

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6858

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8155